

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Avis est par les présentes donné, par Caroline Dionne, Directrice générale et Secrétaire trésorière de la Paroisse de Sainte-Ursule, que lors d'une session ordinaire du Conseil municipal de Sainte-Ursule qui se tiendra LUNDI 7 Août 2017 à 19 h30 à la salle J.E.-Baril du centre communautaire Jacques-Charette, ledit Conseil doit statuer sur une demande de dérogation mineure concernant la propriété suivante :

**Lot 5 569 873 (6170 Chemin du Lac Fleury)**

La demande, déposée le 5 Juillet 2017 par M. Pantera et Mme. Bombace, vise à permettre la poursuite des travaux de reconstruction complète d'un bâtiment accessoire en cour avant et à l'intérieur de la marge de recul de 9,2 mètre.

Tout intéressé peut se faire entendre par le Conseil relativement à ces demandes au cours de la session ci-haut mentionnée.

DONNÉE À SAINTE-URSULE  
ce vingt-quatrième jour de juillet deux mille dix-sept (2017-07-24)

  
\_\_\_\_\_  
Caroline Dionne, Directrice générale et Secrétaire-trésorière